

SARL A.C.S.

Dossier financier de l'exercice :

Période du : 01/07/2022 au 30/06/2023

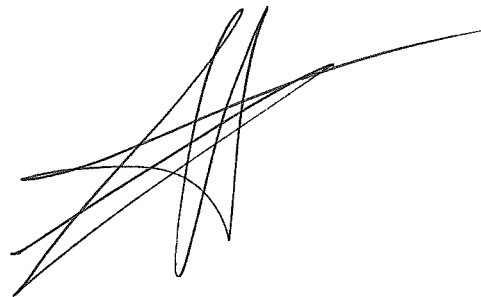
Activité principale de l'entreprise :

AIR COMPRIME MAINTENANCE NEGOCE

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- les comptes annuels
- le dossier fiscal

**Certifié Conforme
à l'Original**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12		Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)	30 000		30 000	30 000	
	Autres immobilisations incorporelles	17 935	17 935			
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	14 267	11 918	2 349	2 629	280-
	Installations techniques, matériel et outillage	73 854	69 938	3 916	7 148	3 231-
	Autres immobilisations corporelles	311 129	157 170	153 959	197 039	43 080-
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	38		38	38	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	14 276		14 276	14 346	70-
	Total II	461 500	256 961	204 539	251 200	46 661-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	201 834		201 834	192 813	9 021
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 103		1 103	1 103	
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	760 600	4 252	756 348	526 204	230 144
	Autres créances	7 726		7 726	20 356	12 630-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	570 456		570 456	560 222	10 234
	Charges constatées d'avance (3)	4 583		4 583	4 499	84
	Total III	1 546 302	4 252	1 542 050	1 304 095	237 955
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 007 803	261 213	1 746 589	1 555 295	191 294

(1) Dont droit au ball
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2023	12 30/06/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 108 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	108 000	108 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 800	10 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	765 631	641 976	123 656	19. 26
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	193 975	134 456	59 519	44. 27
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 078 406	895 231	183 175	20. 46
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	91 422	155 426	64 004-	41. 18-
	Concours bancaires courants	658	563	95	16. 82
	Emprunts et dettes financières diverses	103 950	63 950	40 000	62. 55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 001	34 288	32 287-	94. 16-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 172	209 155	86 017	41. 13
	Dettes fiscales et sociales	145 868	146 794	925-	0. 63-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	29 112	44 168	15 056-	34. 09-
	Produits constatés d'avance (1)		5 721	5 721-	100. 00-
	Total IV	668 183	660 064	8 119	1. 23
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 746 589	1 555 295	191 294	12. 30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

632 688

568 689

A.C.S
Société à responsabilité limitée
au capital de 108 000 euros
Siège social : ZAC du Taillis - 10, rue des Bosquets
44840 LES SORINIERES
397779638 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 NOVEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 193 975 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	193 975 euros
A titre de dividendes aux associés	10 800 euros
Soit 10,00 euros par part	
Le solde	183 175 euros
En totalité au compte "autres réserves"	
Qui s'élève ainsi à 948 806 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 800 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes est effectué, ce jour, le 17 novembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

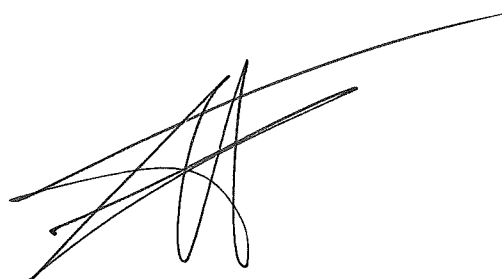
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos le	Dividendes	Revenu distribué éligible à la réfaction de 40 %	Revenu distribué non éligible à la réfaction de 40 %
30/06/2022	10 800 €	10 800 €	0 €
30/06/2021	10 800 €	10 800 €	0 €
30/06/2020	10 800 €	10 800 €	0 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 novembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.

SARL A.C.S.

Dossier financier de l'exercice :

Période du : 01/07/2022 au 30/06/2023

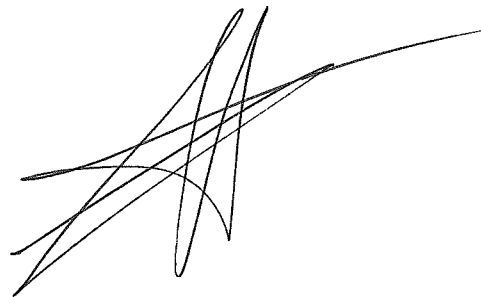
Activité principale de l'entreprise :

AIR COMPRIME MAINTENANCE NEGOCE

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- les comptes annuels
- le dossier fiscal

**Certifié Conforme
à l'Original**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 746 589.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 906 274.38 Euros et dégageant un bénéfice de 193 974.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif est à signaler sur cet exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	47 935		
Installations générales agencements aménagements des constructions	14 267		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	84 142		
Installations générales agencements aménagements divers	17 348		
Matériel de transport	234 838		10 066
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 294		1 560
TOTAL	399 889		11 626
Autres participations	38		
Prêts, autres immobilisations financières	14 346		
TOTAL	14 385		
TOTAL GENERAL	462 209		11 626

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			47 935	47 935
Installations générales agencements aménagements constr.			14 267	14 267
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 288	73 854	73 854
Installations générales agencements aménagements divers			17 348	17 348
Matériel de transport			244 904	244 904
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 976	48 878	48 878
TOTAL		12 265	399 251	399 251
Autres participations			38	38
Prêts, autres immobilisations financières		70	14 276	14 276
TOTAL		70	14 315	14 315
TOTAL GENERAL		12 335	461 500	461 500

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	17 935			17 935
Installations générales agencements aménagements constr.	11 638	280		11 918
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	76 995	3 231	10 288	69 938
Installations générales agencements aménagements divers	13 350	1 139		14 489
Matériel de transport	71 241	46 210		117 452
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 849	7 356	1 976	25 230
TOTAL	193 074	58 217	12 265	239 026
TOTAL GENERAL	211 009	58 217	12 265	256 961

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 8 0				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 2 3 1				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 1 3 9				
Matériel de transport	4 6 2 1 0				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 3 5 6				
TOTAL	5 8 2 1 7				
TOTAL GENERAL	5 8 2 1 7				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 9 1	4 2 5 2	1 9 1		4 2 5 2
TOTAL	1 9 1	4 2 5 2	1 9 1		4 2 5 2
TOTAL GENERAL	1 9 1	4 2 5 2	1 9 1		4 2 5 2
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 2 5 2	1 9 1		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 4 2 7 6	0	1 4 2 7 6
Clients douteux ou litigieux	5 6 2 8	5 6 2 8	
Autres créances clients	7 5 4 9 7 2	7 5 4 9 7 2	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 0 6 4	7 0 6 4	
Débiteurs divers	6 6 2	6 6 2	
Charges constatées d'avance	4 5 8 3	4 5 8 3	
TOTAL	7 8 7 1 8 6	7 7 2 9 1 0	1 4 2 7 6

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 0 5	7 0 5		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	9 1 3 7 5	5 5 8 8 0	3 5 4 9 5	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 9 5 1 7 2	2 9 5 1 7 2		
Personnel et comptes rattachés	5 9 0 7 9	5 9 0 7 9		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 3 3 7 9	3 3 3 7 9		
Impôts sur les bénéfices	1 9 5 3 1	1 9 5 3 1		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 2 0 6 5	3 2 0 6 5		
Autres impôts taxes et assimilés	1 8 1 5	1 8 1 5		
Groupe et associés	1 0 3 9 5 0	1 0 3 9 5 0		
Autres dettes	2 9 1 1 2	2 9 1 1 2		
TOTAL	6 6 6 1 8 1	6 3 0 6 8 7	3 5 4 9 5	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 3 8 6 5			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 0 3 9 5 0			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	1 080			1 080

M.PONCELET Hervé 540 parts
M.MARTIN Olivier 540 parts

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
SECODI	30 000			30 000	
Total	30 000			30 000	

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, il résulte un changement de réglementation en matière d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux depuis le 1er janvier 2016.

L'analyse nous a conduit à conclure que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En conséquence, nous avons pratiqué un test de dépréciation.

En définitive, le test de dépréciation n'a pas conduit à une provision puisque la valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels informatiques	13 745	100.00
site internet	2 000	33.33
Logiciels serveur	2 190	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions aménagements	linéaire	10 à 15 ans
Agencements et aménagements	linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Mobilier	linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 0 5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 4 7 7
Dettes fiscales et sociales	5 7 7 1 7
Autres dettes	9 2 7 5
Total	8 0 1 7 4

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 5 8 3
Total	4 5 8 3

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 1 4 0
intérêts emprunts restants à acquitter	2 1 4 0	
Total (1)		2 1 4 0

Engagements reçus

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits cession éléments d'actif	3 070	775
Total	3 070	
Charges exceptionnelles		
- Valeur comptable éléments d'actif cédés	70	675
Total	70	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement arrêt maladi salariés	1 761
Remboursement ticket restaurant	265
Remboursement assurance auto	3 023
Remboursement formation	940
Avantage en nature sur véhicule	4 088
Total	10 077